

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le
Lundi 31 janvier 2011, à 18h30

Affiché le vendredi 21 janvier 2011

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion,
- Désignation d'un secrétaire de séance,

FINANCES

- 2011-01 Dotation d'équipement des territoires ruraux
- 2011-02 Facturation du transport scolaire
- 2011-03 Aménagement d'un parking : plan de financement (*ajouté*)
- 2011-04 Suppression de deux régies de recettes
- 2011-05 Tarif : livret de promotion du marché (*ajouté*)
- 2011-06 Equipement de salle communale : Tibord du Chalard (*ajouté*)

RESSOURCES HUMAINES

- Supprimé* Création de poste et détachement

CONVENTIONS

- 2011-07 Mise à disposition de locaux à la maison d'assistantes maternelles
- 2011-08 Hébergement du site Internet du P.N.R. de Millevaches (*ajouté*)

MARCHES PUBLICS

- 2011-09 Avenant de prorogation à la D.S.P. du centre équestre

INFORMATION

- 2011-10 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil
Centenaire du LMB : programme des actions de promotion
Agenda




Renée NICOUX
Sénateur de la Creuse
Maire de Felletin



Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Tel 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2011**

L'an **deux mil onze**, le **lundi trente-et-un janvier** à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FELLETIN se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Renée NICOUX, Maire, au lieu habituel de ses séances, en Mairie.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents :

Mmes NICOUX Renée, FINET Karine, SIRIEIX Nelly, MIGNATION Joëlle, PERRUCHET Jeanine, FOURNET Marie-Hélène ;

MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, HARTMANN Michel, THOMASSON Daniel, NABLANC Christophe, COLLIN Philippe, CLUZEL Eric, DOUEZY Benoît, AUBRUN Michel, MARTINAT Serge

Étaient représentés :

M. LAUBY Jean-Pierre donnant pouvoir à M. David DAROUSSIN

Mme SAINTEMARTINE Danielle donnant pouvoir à Mme PERRUCHET Jeanine

M. MARTINAT Serge donnant pouvoir à Mme FOURNET Marie-Hélène

M. PRIOURET Denis donnant pouvoir à M. AUBRUN Michel

Administration : M. le Directeur des services techniques

Approbation de l'ordre du jour de la séance. Mme le Maire énumère les points à l'ordre du jour et invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur celui-ci

ADOpte A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu de la séance précédente. Mme le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont bien été destinataires du compte rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à formuler sur celui-ci.

LE CONSEIL NE FORMULE AUCUNE REMARQUE - ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation d'un secrétaire de séance. L'assemblée, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. DOUEZY Benoît comme secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

➤ **Délibération n°2011-01 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Dossier présenté par Madame le Maire.

✓ Qu'est ce que la D.E.T.R. ?

L'article 82 du Projet de loi de finances pour 2011 entérine la fusion de la dotation d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

L'objectif de cette dotation refondue est de répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux et de ne plus limiter les opérations éligibles aux seules opérations d'investissement. Ainsi, seraient éligibles :

- des opérations d'investissement,
- des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique,
- des projets visant à favoriser le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

✓ Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 82 du projet de loi de finances pour 2011,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de soumettre les projets suivants, classés par ordre de priorité, en vue de l'obtention d'un Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011 :

1 – Aménagement d'un parking paysager, route d'Aubusson

Dans la continuité de l'aménagement de la route d'Aubusson, la commune a souhaité aménager des espaces de stationnement permettant de faciliter la circulation des piétons sur les trottoirs.

L'acquisition de la parcelle AK 6 permet d'envisager, au-delà d'un simple espace de stationnement, un aménagement paysager qualitatif à l'orée du centre-ville. La topographie de la parcelle, avec un dénivelé important et une disposition en terrasses, rend possible la construction d'une succession de murs en pierres de pays, délimitant des espaces végétalisés alternant végétaux rampants, engazonnement et arbres. Cet aménagement s'insère parfaitement dans la démarche d'aménagement du centre ville conduite par la commune depuis 2008 à la suite d'une étude pluridisciplinaire.

Le coût total de l'opération est estimé à 283 789,70 € H.T.

2 - Travaux de voirie concernant la jonction entre la rue des Ecoles et la route départementale 982

La Commune envisage des travaux de restructuration de la chaussée à la jonction de la rue des Ecoles et de la route départementale 982. Le règlement de la DETR rend éligible les travaux de voirie quand ils concernent la jonction avec les voies départementales.

La fréquentation de ce carrefour est soutenue car :

- il permet la desserte de la seule grande surface commerciale située sur le territoire de la commune.
- il est utilisé par les parents d'élève comme itinéraire de déviation de la petite rue des Ecoles à l'heure des entrées et sorties scolaires.

La commune dispose d'un marché public à bons de commande depuis 2010 pour la réalisation de travaux de voirie. De sorte que l'entreprise titulaire du marché effectuera pour ce projet les travaux conformément aux prescriptions techniques qui ont été contractualisées avec le pouvoir adjudicateur.

Le montant total estimé de l'opération s'élève à 16 838,13 Euros HT

3 - Travaux d'amélioration des systèmes d'éclairage public dans une démarche d'éco-responsabilité : 1^{ère} tranche

Soucieuse de la question des économies d'énergie, la commune a commandé à l'entreprise E.R.D.F. une étude diagnostic sur son parc d'éclairage public, premier jalon d'une démarche d'éco-responsabilité en la matière. Les résultats de cette étude ont été présentés en Conseil municipal le 14 octobre 2010.

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence un parc vieillissant qui ne répond plus aux objectifs d'un éclairage de qualité et de réaliser des économies d'énergie tant pour la préservation des ressources que pour des motivations budgétaires. L'étude a démontré l'importance de réaliser progressivement des investissements destinés à moderniser le réseau existant.

Une première tranche est programmée pour 2011 pour un montant global HT estimé à **49 615.80 €** avec pour objectifs :

- la mise en place d'horloges astronomiques sur l'ensemble des points de livraison d'éclairage public ;
- le remplacement de lanterne Néons et Vapeur Mercure sur les voiries principales.

4 – Aménagements rue Grancher

La Commune envisage des travaux de création et d'élargissement de trottoirs rue Grancher, ainsi que des travaux de pavage de la voirie au droit de la Chapelle Blanche, le tout en parallèle des travaux de restructuration de la chaussée départementale 982 sur cette emprise.

Cet aménagement est justifié :

- Par l'état de vétusté des trottoirs.
- Par la nécessité d'amélioration de la sécurité des piétons et véhicules
- Par la nécessité impérative de changement du réseau d'eau potable dans un état mécanique et sanitaire préoccupant
- Pour continuer à donner suite aux divers aménagements du bourg issus de l'étude d'aménagement du centre ville initiée par la Municipalité.
- Pour répondre à la nécessaire coordination des travaux de voirie du Département et de la Commune, en phase sur une programmation 2011.

La commune dispose d'un marché public à bons de commande depuis 2010 pour la réalisation de travaux de voirie. De sorte que l'entreprise titulaire du marché effectuera pour ce projet les travaux conformément aux prescriptions techniques qui ont été contractualisées avec le pouvoir adjudicateur.

Les travaux nécessaires comprennent :

- le décaissement des trottoirs existants,
- les reprises d'assainissement nécessaires,
- la création de grilles d'eau pluviale,
- le reprofilage de la couche de fondation des trottoirs en GNT 0/31.5,
- la mise en œuvre de bétons bitumineux à chaud,
- la mise en œuvre de bétons désactivés
- la mise en œuvre de pavés sur chaussées en tenant compte des contraintes physiques de circulation des véhicules
- la création de caniveau type CC2
- la mise à niveau des éléments de voirie,
- la reprise des bordures de trottoirs et seuils,
- et les reprises nécessaires pour les raccords de voiries.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

Article 1^{er} : La Ville de Felletin approuve les orientations retenues et l'ordre de priorité des dossiers soumis à examen pour l'obtention d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011 ;

Article 2^{ème} : La Ville de Felletin retient les plans de financements prévisionnels suivants pour chacune des opérations :

1) Aménagement d'un parking paysager, route d'Aubusson

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	283 789,70 €	DETR (50 %)	141 894,85 €
		Contrat de Pôle Structurant, Région Limousin (20 %)	56 757,94 €
		Autofinancement (30 %)	85 139,61 €
TOTAL	283 789,70 €	TOTAL	283 789,70 €

2) Travaux de voirie concernant la jonction entre la rue des Ecoles et la route départementale 982

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	16 838,13 €	DETR (26,72 %)	4 500 €*
		Autofinancement (73,28 %)	12 338,13 €
TOTAL	16 838,13 €	TOTAL	16 838,13 €

* plafond de l'aide à 4 500 €

3) Travaux d'amélioration des systèmes d'éclairage public dans une démarche d'éco-responsabilité : 1ère tranche

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	49 615,80 €	DETR (35 %)	17 365,53 €
		Autofinancement (65 %)	32 250,27 €
TOTAL	49 615,80 €	TOTAL	49 615,80 €

4) Aménagements rue Grancher

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	169 102,05€	DETR (35 %)	59 185,95 €
		Autofinancement (65 %)	109 916,10 €
TOTAL	169 102,05 €	TOTAL	169 102,05 €

Article 3^{ème} : La Ville de Felletin autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir ;

Article 4^{ème} : La Ville de Felletin autorise Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter les financements correspondants après notification d'attribution.

M. COLLIN s'interroge sur l'ordre de présentation des dossiers : il aurait souhaité que l'aménagement de la rue Grancher passe en priorité n°1.

Mme le Maire répond qu'il est nécessaire d'être sûr que les travaux seront lancés dans l'année.

M. COLLIN et M. HARTMAN indiquent qu'un vote positif les engage uniquement sur une demande de subvention mais pas sur le contenu des projets, lesquels restent à déterminer.

Mme le Maire confirme que d'autres rencontres seront consacrées aux détails de chaque projet, et notamment à la question des modes constructifs et des choix techniques à retenir.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

➤ **Délibération n°2011-02 – Facturation du transport scolaire**

Dossier présenté par Jean-Louis DELARBRE

✓ Présentation

La commune de Felletin est organisateur secondaire de transport scolaire, conformément à une convention avec le Conseil général de la Creuse.

Conformément à la délibération du 14 octobre 2004 et par souci de simplification la gestion comptable de cette mission, les services communaux globalisent pour chaque commune desservie le coût du transport et adressent un titre de recettes au maire. Celui-ci se charge ensuite, s'il le souhaite, de refacturer aux familles la quote-part de leur redevance. A cette fin, une convention est signée entre les deux communes pour régir ces facturations.

Or, depuis deux ans, des familles résidant à Royère-de-Vassivière ont choisi d'inscrire leurs enfants au collège de Felletin. La commune de Royère-de-Vassivière, estimant qu'ils devraient être rattachés au collège de Bourganeuf, refuse par décision unanime de son conseil municipal de signer la convention régissant la facturation du service de transport.

Il est proposé d'amender les dispositions de la délibération de 2004 pour tenir compte de cette situation.

✓ Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la présente délibération vient se substituer aux dispositions de la délibération du 14 octobre 2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

➤ **De reprendre les dispositions antérieures :**

Article 1^{er} : Chaque commune devra verser annuellement à la Ville de FELLETIN une participation aux frais de 12,00 Euros par enfant transporté,

Article 2^e : Les effectifs pris en compte seront ceux connus à la rentrée scolaire,

Article 3^e : Chaque commune devra collaborer à la collecte des renseignements nécessaires permettant à la Ville de FELLETIN d'organiser les différents circuits. Les familles qui déménageront en cours d'année, devront être signalées dans la mesure du possible,

Article 4^e : A la fin de chaque trimestre, la Ville de FELLETIN transmettra les états de frais du transport aux communes concernées, qui devront en assurer le recouvrement.

➤ **De les amender :**

Article 5^e : Si une commune refuse d'assurer le recouvrement auprès des familles, la Ville de Felletin se réserve le droit de facturer directement les usagers du transport scolaire pour leur quote-part d'utilisation du service et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Mme le Maire suggère d'ôter le montant dans le texte de la délibération afin de lui donner un caractère générique, le prix étant soumis à évolution avec le temps.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME sans la mention de « 12 € »

➤ **Délibération n°2011-03** – Aménagement d'un parking en bordure de la route d'Aubusson : plan de financement définitif

Dossier présenté par Madame le Maire

✓ **Présentation**

Madame le Maire explique qu'il est possible de faire financer l'aménagement du parking dit « Zouzou » en bordure de la route d'Aubusson dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant.

✓ **Projet de délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat de Pôle Structurant et son avenant de prorogation,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Article 1^e : La Ville de Felletin décide de réaliser un parking en bordure de la route d'Aubusson, dans la continuité des actions d'aménagement du centre ville initiées à la suite de l'étude menée en 2008.

Article 2^e : La Ville de Felletin a conclu avec la Région un Contrat de Pôle Structurant permettant d'obtenir un financement des opérations liées à l'aménagement du centre ville à hauteur de 20% du coût HT de l'opération et retient, en conséquence, le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'aménagement	87 753,00 €	Contrat de Pôle Structurant Région (20%)	17 550,60 €
		Autofinancement (80%)	70 202,40 €
Total	87 753,00 €	Total	87 753,00 €

Article 3^e : La Ville de Felletin autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter les financements correspondants et à signer tout document à intervenir.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

➤ **Délibération n°2011-04 – Suppression de deux régies de recettes**

Dossier présenté par Jean-Louis DELARBRE

✓ Présentation

La commune a conservé au fil des années deux régies de recettes qui nous trouvent aujourd'hui plus d'utilité. La première servait à l'encaissement de la billetterie pour la piscine du L.M.B. quand elle était ouverte au public durant l'été. La seconde servait à l'encaissement de la billetterie pour l'exposition des tapisseries alors qu'aujourd'hui cette mission est directement assurée par l'Office du Tourisme.

✓ Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les régies de recettes « Entrées piscine E.M.B. » et « Entrées exposition de tapisseries » n'ont aujourd'hui plus d'utilité car ces missions soit n'existent plus, soit sont assurées par d'autres structures,

L'élu propose au Conseil municipal de décider de leur suppression.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Article UNIQUE : La Ville de Felletin décide de supprimer les régies de recettes « Entrées piscine EMB » et « Entrées expositions de tapisseries » et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

➤ **Délibération n°2011-05 – Tarif : insertion dans le livret de promotion du marché pour les commerçants non sédentaires**

Dossier présenté par Jean-Louis DELARBRE

✓ Présentation

Le Conseil municipal a acté le principe d'une action de promotion du marché hebdomadaire, via l'édition d'un livret présentant les commerçants forains volontaires. Cette action est financée dans le cadre de la D.C.T. du Pays Sud Creusois.

Il convient de fixer un montant pour la participation demandée aux commerçants qui souhaitent participer à cette opération : il est proposé de retenir 15 € par insertion.

M. DELARBRE explique que cet outil est indispensable à la promotion de Felletin, malgré son image de marque déjà très positive.

Mme PERRUCHET souligne l'importance de mettre à jour cet outil.

M. DELARBRE complète en précisant que la maquette pourra ensuite être actualisée en interne, réduisant les coûts futurs.

Ainsi, le budget prévisionnel pourrait s'équilibrer ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES		
Conception	1 000 €	DCT	800 €	<i>Dépenses immatérielles: 80%</i>
Impression	5 000 €	DCT	2 500 €	<i>Dépenses matérielles: 50%</i>
		Participation commerçants (15€ x30 participants)	450 €	
		Autofinancement	2 250 €	
TOTAL	6 000 €	TOTAL	6 000 €	

✓ Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Article UNIQUE : La Ville de Felletin décide d'appliquer le tarif de 15 € par insertion pour la participation des commerçants non sédentaires au livret de promotion du marché hebdomadaire.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

➤ **Délibération n°2011-06 – Equipement de salle communale : Tibord du Chalard**

Dossier présenté par David DAROUSSIN

✓ Présentation

La commune de Felletin est soucieuse de garantir les meilleures conditions possibles pour les activités des associations du territoire. Le système de sonorisation de la salle Tibord du Chalard est inutilisable depuis plusieurs mois, la commune a donc prévu de remplacer ce matériel défectueux et d'équiper la grande salle.

Compte tenu de la diversité des associations et des activités proposées dans les locaux communaux de Tibord du Chalard, un système de sonorisation fixe devient indispensable.

Des demandes de devis ont été faites pour équiper la grande salle et celle du rez-de-chaussée avec des sono fixes, composées chacune d'un ampli, d'un micro, d'enceintes et d'un coffret pour sécuriser l'usage de ce matériel.

Le conseil général, avec son pôle développement, peut intervenir à hauteur de 20 % sur ce type d'opération, et ce, dans le cadre d'un dispositif appelé « Aménagement de salles de loisirs » avec une aide maximum par projet de 15 000 €.

✓ Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Article 1^e : La Ville de Felletin décide d'équiper les deux salles principales de l'espace Tibord du Chalard d'un dispositif de sonorisation fixe.

Article 2^e : La Ville de Felletin sollicite pour cette opération une subvention du Conseil général dans le cadre d'un dispositif appelé « Aménagement de salles de loisirs » et retient le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
sono fixe grande salle	2 500 €	Conseil Général (20 %)	1 000 €
sono fixe salle du bas	2 500 €	Commune (80 %)	4 000 €
TOTAL : 5 000 €		TOTAL : 5 000 €	

Article 3^e : La Ville de Felletin autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter les financements correspondants et à signer tout document à intervenir.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

CONVENTIONS

➤ **Délibération n°2011-07 – Mise à disposition de locaux pour la maison d'assistantes maternelles**

Dossier présenté par Jean-Louis DELARBRE

✓ Présentation

La maison d'assistantes maternelles va bientôt ouvrir ses portes. Les agents communaux ont réalisé en régie les travaux nécessaires dans le local situé 2 place Monthioux. Le local a obtenu l'agrément de l'ensemble des services instructeurs : S.D.I.S., D.S.V. et P.M.I.

Il reste à formaliser le montage juridique pour la mise à disposition des locaux. La maison d'assistantes maternelles est un projet porté par la Commune en partenariat avec l'association CIGALE qui assure un rôle de régulateur et le suivi de la structure.

Aussi, je propose au Conseil d'acter le principe d'une mise à disposition gratuite des locaux à l'association pour cette activité. Le tarif de la participation des assistantes maternelles sera à ajuster (envisagé pour l'instant à 50€).

✓ Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le projet de convention de mise à disposition

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Article 1^{er} : La Ville de Felletin décide de mettre gratuitement à disposition de l'association CIGALE des locaux sis 2 place Monthioux à Felletin pour l'installation d'une maison d'assistantes maternelles.

Article 2° : La Ville de Felletin décide d'adopter la convention de mise à disposition desdits locaux et autorise Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document à intervenir.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

➤ **Délibération n°2011-08 – Hébergement du site Internet du Parc naturel régional de Millevaches**

Dossier présenté par David DAROUSSIN

✓ Présentation

Dans une démarche de mutualisation des outils et des compétences à l'échelle du territoire, et comme cela a été réalisé pour d'autres partenaires, la Ville de Felletin se propose d'héberger sur son serveur le site Internet du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Cet hébergement n'engendre pas de surcoût pour la collectivité.

✓ Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le projet de convention de mise à disposition

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Article 1^{er} : La Ville de Felletin décide d'accepter d'héberger le site Internet du P.N.R. de Millevaches en Limousin sur son serveur.

Article 2^e : La Ville de Felletin décide d'adopter la convention d'hébergement d'un site Internet et autorise Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document à intervenir.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

MARCHES PUBLICS

➤ **Délibération n°2011-09 – Avenant de prorogation de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre équestre**

Dossier présenté par Madame le Maire

✓ Présentation

La délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre équestre du Vallon des Granges arrive à échéance en février 2011.

Il convient de relancer un appel à la concurrence dans le respect de nos obligations réglementaires. Néanmoins, dans l'attente de cette procédure, il est proposé au Conseil municipal d'accepter une prorogation de la DSP actuelle pour une durée de 6 mois.

✓ Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, article 1411-12 du CGCT
Vu le projet d'avenant à la délégation de service public

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

Article 1^{er} : La Ville de Felletin décide d'accepter la prorogation d'une durée de six mois par voie d'avenant à la D.S.P. pour la gestion et l'exploitation du centre équestre du Vallon des Granges.

Article 2^e : La Ville de Felletin autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

INFORMATIONS

➤ **Délibération n°2011-10 – Décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil**

Dossier présenté par Madame le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 29 mai 2008 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir d'exercer ou de renoncer au nom de la commune au Droit de préemption urbain,

LE CONSEIL MUNICIPAL EST INFORME que Madame le Maire a renoncé à exercer ce droit pour les biens :

- 8 rue des écoles, propriété de Mme Simone MALLET
- Lieu dit Pranaud, parcelle AP 153, propriété de M. Daniel HAREM
- 5 rue du Docteur Robert-Judet, propriété de M. Alain PREVOST.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE de donner acte à Madame le Maire de cette information.

Décision de l'assemblée : VOTE UNANIME

➤ **Centenaire des formations aux métiers du bâtiment à Felletin : actions de promotion**

Dossier présenté par Madame le Maire

2011, année du centenaire du LMB et plus précisément des 100 ans de formation aux métiers du bâtiment à Felletin.

Pour l'occasion de nombreux acteurs de la ville se sont mobilisés pour proposer tout au long de l'année des animations, manifestations autour de ce centenaire.

Les partenaires : La mairie, le LMB, des associations, le collège, le Théâtre Jean Lurçat

Le point d'orgue de ces manifestations aura lieu lors d'un week-end festif organisé les 27 et 28 août.

Résumé du programme des animations :

Office de tourisme :

- Visites du LMB par l'office de tourisme - pendant les portes ouvertes, pendant la saison estivale...
- expo de tapisseries : juin à octobre : thème : « *Tapisserie et bâtisseurs* »

Les Maçons de la Creuse

- Samedi 26 février - Assemblée générale de l'association à *Felletin*
- Jeudi 11 août - Sortie officielle de l'ouvrage historique consacré à l'histoire du LMB de Felletin du début du XXe siècle à 2011.

Salle Tibord du Chalard, toute la journée

Le matin : discussion-débat sur l'histoire de l'école, animée par les co-auteurs
L'après-midi : balade du centre ville à la colline des Granges, sur les lieux occupés au fil du temps par l'école, afin de suivre l'évolution des structures.

- Vendredi 12 août - participation de l'association à la Journée du livre.

Gymnase municipal, toute la journée.

Vente et dédicace de l'ouvrage par les co-auteurs.

Pour prolonger la fête...

- début 2012 - sortie d'un film sur le "Centenaire du LMB"

Coproduit avec Télé-Millevaches, le film reprendra l'histoire de l'école et sera complété par des témoignages d'anciens élèves. Il évoquera également l'année du centenaire au travers de ses nombreuses créations et animations.

Les Portes du Monde

Projet d'intervention d'un groupe finlandais pour le festival : pas de nouvelles informations.
Le programme du festival sera sur le thème du centenaire de l'école.

Association Bâti et savoir-faire

Samedi 27 août 2011 à 10h : Felletin, un patrimoine, une architecture
Visite de la ville.

Association CETIL'ART

L'association CETIL'ART à l'origine du « Festival de la Flamme », prolongera l'ornement de la ville par ses drapeaux, jusque dans l'enceinte du LMB. (Travail avec les élèves).

Collège Jacques Grancher

Réalisation d'un court métrage « Rejouer les mémoires de la cité »
Ce film réalisé par les élèves du collège au cours d'ateliers encadrés par le réalisateur Creusois, Rémi TAMALET, sera projeté en mai 2011 dans l'annexe du collège, là où en 1911 tout a commencé.

Association les fuses@niment

2-3 - 4 juillet fête patronale avec des chars aux couleurs du LMB

Association Le Plaisir de lire

12 août : journée du livre
Présentation des 2 nouveaux ouvrages consacrés au LMB (stand promobat et stand maçons de la Creuse)
Conférences de Marie-France et Thierry Houdart sur l'éco construction.
Conférence des Compagnons du devoir

Mairie

27 août : inauguration du belvédère, 17h.
Le belvédère aménagé par la commune de Felletin, à l'occasion de ce centenaire, offre un point de vue remarquable sur le LMB. Le monolithe, installé au cœur de cet espace et sculpté par d'anciens élèves, aujourd'hui artistes et artisans, rend hommage aux métiers du bâtiment

PROMOBAT

Week-end festif au LMB

Tournois de rugby, visite des bâtiments, projection de « vieux film » sur le lycée, gala dansant le soir (repas+bal)....

L'occasion de retrouvailles pour les anciens du LMB (élèves, professeurs, agents) mais aussi pour la population de participer à cet évènement marquant.

Théâtre Jean Lurçat

Résidence d'artistes au LMB : spectacles + animations culturelles (visite du chapiteau, stage arts de la piste...).

Le spectacle de la Cie Baro d'Evel Cirk aura lieu :

- **Jeudi 15 septembre > 20h30**
- **Vendredi 16 septembre > 20h30**
- **Samedi 17 septembre > 20h30**

Spectacle qui mêle arts de la piste, musique, art équestre

La prise en charge du nouveau document sera réalisée par le LMB, la commune ayant financé le marque-page.

La mobilisation de tous est importante dans cette année particulière, l'avenir de cet établissement étant à défendre au quotidien.

➤ Agenda

- **samedi 5 février à 16h30 (RDV au cimetière)** : commission travaux ouverte et consultative (cimetière et belvédère)
- **lundi 7 février à 18h au LMB** : Assemblée Générale de Bâti et Savoir-Faire en Limousin
- **mardi 8 février à 20h à Tibord** : réunion d'information TNT
- **samedi 12 février** : visite au Sénat
- **Pas de conseil municipal le lundi 14 février**
- **samedi 19 février de 9h30 à 16h** : séminaire des élus en mairie avec repas en commun